

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2025/03/27

Date de convocation L'an deux mil vingt cinq
21 mars 2025 le **LUNDI 31 MARS 2025** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
25 mars 2025

Nombre de conseillers **Étaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET
Présents : 19 Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ
Votants : 19 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame Ghislaine
VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY -
Madame Yveline LOURDEL - Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY -
Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY -
Madame Corinne DOLLE - Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Yves RAOULT
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Monsieur Hubert CHIVET
Madame Sandrine SERGEANT

CB **Secrétaire de séance :**
Monsieur Stéphane FOURNIER

Objet : Appel à projet – Fonds National Parentalité 2025 – FNP1

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre de sa politique « Parentalité », la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-De-Calais renouvelle pour 2025 son appel à projet afin de soutenir et développer des actions qui visent à aider et conforter les parents dans leur rôle éducatif.

Les financements alloués s'inscrivent dans le dispositif « Fonds National Parentalité » (FNP1). A ce titre, un budget annuel est alloué par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) à la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-De-Calais.

Les actions menées au Centre Social Chanteclair orientent l'implication des parents notamment lors de temps à destination des familles (Temps en famille, Le sport n'a pas d'âge, Parenthèse Familiale...)

Le contexte est propice aux échanges et le parent prend sa place, partage, écoute et est accompagné dans ses fonctions parentales. Le projet répondra à divers enjeux :

- Apporter un soutien aux parents dans l'exercice de leur rôle éducatif,
- Encourager les moments d'échange et de partage entre parents,
- Faciliter la socialisation tant des parents que des enfants,
- Promouvoir la mixité sociale,
- Renforcer le lien entre les parents et les enfants,
- Reconnaître et valoriser les compétences, connaissance et contribution des parents,
- Élargir le partenariat visant à soutenir et enrichir la parentalité.

A ce titre il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter auprès des services de la CAF du Pas-De-Calais la demande de subvention FNP1 2025 pour un montant de 11200 euros
- à signer toutes pièces administratives nécessaires à l'exécution de cette délibération

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 1^{er} avril 2025
Le Maire,
Alain CAYET.

